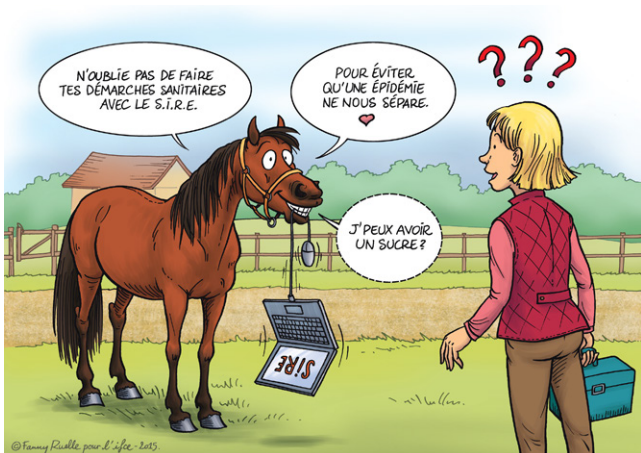


Détenteur en règle

Protection sanitaire renforcée

En tant que détenteur d'équidé(s), la réalisation de vos démarches contribue à la protection sanitaire de vos équidés et de tous ceux présents sur le territoire.



Des contrôles sur les démarches obligatoires sont mis en place pour une sécurité sanitaire accrue, pensez à vous mettre en règle.

1. Identification

Tout équidé présent sur le territoire français doit être **identifié et enregistré** au fichier central SIRE.

2. Déclaration des lieux de détention

Déclarez les **lieux de détention** d'équidés dont vous êtes responsable, que vous soyez professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés détenus à titre permanent ou temporaire.

+ Déclaration du vétérinaire sanitaire

Si vous détenez 3 équidés ou +, déclarez un **vétérinaire sanitaire** auprès des services vétérinaires DD(CS)PP de votre département.

3. Tenue d'un registre d'élevage

Tenez à jour un **registre d'élevage** contenant tous les renseignements concernant chaque lieu de détention et les équidés présents.



Réalisez vos démarches sanitaires

Retrouvez toutes les informations et réalisez certaines démarches en ligne sur notre site internet www.ifce.fr, rubrique SIRE & Démarches > Sanitaire & Détention



Le SIRE facilite vos démarches sur internet !



- **Pratique** : laissez-vous guider... le service vérifie les informations saisies.
- **Rapide** : effectuez vos déclarations à domicile.
- **Simple** : gérez en quelques clics vos démarches depuis votre espace SIRE.

Connectez-vous vite sur votre espace SIRE & Démarches !

Retrouvez aussi de nombreux services issus de la base SIRE sur notre site internet

- **Info chevaux** : consultez pour un cheval, les informations issues de la base SIRE (indice, pedigree, produits).
- **Stats & cartes** : accédez à des données statistiques sur la filière équine (Élevage et production, Commerce et valorisation, Utilisation, Race, Territoire).



Une question ?

Sur vos dossiers

Contactez le SIRE du lundi au vendredi de 9h à 17h

0811 90 21 31

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Sur une démarche en ligne

Contactez l'assistance internet du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

0892 70 23 19

Service 0,40 € / min
+ prix appel

Des réponses personnalisées par mail : info@ifce.fr
www.ifce.fr



Retrouvez-nous, sur la **page facebook** et le **twitter** de l'Ifce

ifce |  | 
institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**

En 2016, retrouvez vos démarches SIRE sur www.ifce.fr

Agence Linéal - 03 20 41 40 76 - Photos : ifce/A. Busselier - 01/2015



Sire système d'information relatif aux équidés

ifce
institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**

Donnez
des papiers SIRE
à votre poulain

Origine • Identité • Traçabilité

www.ifce.fr

1. Déclarez sa naissance

Dans les 15 jours qui suivent la naissance

Par internet 24/24h

Démarche et paiement en ligne (tarif réduit). Choisissez la carte d'immatriculation internet et bénéficiez d'une réduction supplémentaire !

Par courrier

Remplissez le formulaire de déclaration de naissance fourni par l'éta lonnier et renvoyez-le au SIRE accompagné d'un chèque.

1. Niveau d'identification

- **Sport/Loisir** : participation aux compétitions officielles, utilisation de loisir.
- **Course** : obligatoire pour les Pur-sang, AQPS, trotteurs et les Arabes et Anglo-arabes de course.

2. Montant à régler

Pensez à intégrer selon les races, le prix du contrôle de filiation, du typage ADN, de l'inscription au stud-book, du suivi sanitaire et de l'utilisation d'un affixe d'élevage déposé si nécessaire.

Le nom de mon poulain

- Le nom du poulain doit comporter 21 caractères maximum intervalles compris (sauf PS, AQPS et AA : 18 caractères max.).
- Écrivez lisiblement en majuscules, utilisez une case par lettre, espace ou apostrophe.
- Pas d'accent, tréma, cédille, trait d'union ou chiffres arabes.
- L'Ifce se réserve le droit de refuser un nom, entre autres dans les cas suivants : noms apparaissant comme grossier ou injurieux, nom déjà utilisé dans le groupe de races, etc.

2. Faites-le identifier

Avant sevrage et avant le 31 décembre

Contactez un agent Ifce ou un vétérinaire habilité à qui vous devez remettre l'attestation de saillie de votre jument pour réaliser :

1. Le relevé de signalement

Nouveauté 2016 : le signalement graphique est obligatoire pour tous les équidés.

Pour la filière course, il sera complété d'un signalement littéral

2. La pose du transpondeur

3. Le contrôle de filiation si nécessaire :

prélèvement sanguin sur le poulain et éventuellement sur sa mère.

Il est obligatoire pour :

- Les produits de race : Pur-Sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe, Anglo-Arabe, demi-sang Anglo-Arabe, Akhal-Téké, Akhal-Téké de demi-sang, Auvergne, Barbe, Arabe-Barbe, Castillonnais, Connemara, Connemara part-bred, Corse, Crème, part-bred Dartmoor, Lipizzan, Lusitanien, Poney Français de Selle, Cob-Normand, Baudet du Poitou, femelles âne de Provence.
- Tous les produits issus d'insémination artificielle (sauf traits et ânes).
- Les produits issus de transfert d'embryon.
- Les origines constatées issues de la monte libre.

Le contrôle de filiation nécessite que les parents soient typés ADN.

Pour savoir si un cheval est déjà typé, consultez sa fiche dans info chevaux.

Soyez attentifs aux critères ci-dessus : tout contrôle de filiation ou typage ADN est à la charge du propriétaire de l'animal.

Règlement européen 2015/262

Quoi de neuf pour mon poulain en 2016?

Le graphique devient systématique

Il doit être réalisé par un identificateur habilité dès la première identification de l'équidé quelle que soit sa race et son utilisation.

12 mois pour obtenir les papiers de son poulain

Si le document d'identification n'est pas édité dans ce délai, l'équidé sera automatiquement exclu de la consommation humaine sans dérogation possible.

Cette exclusion sera mentionnée sur le document d'identification de l'équidé.

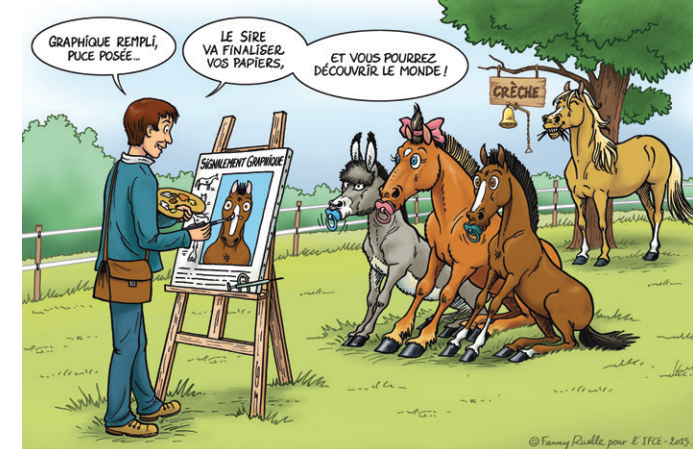


De nouveaux modèles de document

Dès 2016 un nouveau modèle unique de document d'identification sera édité pour tous les équidés avec une reliure à œillets métalliques et une couverture de couleur variable. La carte d'immatriculation a également été modernisée.

Suite à vos démarches, vous recevrez les documents d'identification de votre poulain émis par le SIRE.

Ils certifient l'enregistrement de celui-ci à la base centrale SIRE.



Infos et tarifs 2016



Consultez les tarifs, fiches démarches et l'outil de calcul du tarif des papiers d'un poulain sur le site www.ifce.fr, rubrique SIRE & Démarches.

Respectez les délais.

Les dossiers reçus en retard pourront donner lieu à des majorations tarifaires et à l'exclusion de l'équidé de la consommation humaine.

Cas particuliers

Origine constatée monte libre

Pour obtenir les papiers de votre poulain issu de saillie non déclarée et/ou d'étalon non approuvé, demandez le formulaire spécifique de déclaration de naissance auprès du SIRE (contrôle de filiation systématique). Votre poulain aura des origines certifiées et pourra accéder aux épreuves officielles fédérales.

Origine non constatée

Contactez un identificateur habilité pour réaliser un relevé de signalement et la pose du transpondeur. Pensez à remplir et signer la déclaration sur l'honneur de propriété au dos du formulaire.

Poulain né en France avec passeport émis par un autre organisme que le SIRE

Adressez-vous directement au stud-book pour connaître la procédure à suivre pour l'émission du passeport.

L'enregistrement au SIRE est ensuite obligatoire pour l'obtention du certificat d'enregistrement à la base centrale.

PLUS D'INFORMATIONS SUR

www.ifce.fr > rubrique SIRE & Démarches

Informations susceptibles d'évoluer selon la réglementation en vigueur.